

TELEGRAMME EN DATE DU 26 MARS 1949 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'INDONESIE ET TRANSMETTANT UN RAPPORT SUR LES DOMMAGES QU'AURAIENT SUBIS LA VILLE DE DJOGJAKARTA

Au Président du Conseil de sécurité :

La Commission accuse réception d'un télégramme en date du 25 mars 1949, adressé par le Président du Conseil de sécurité au Président de la Commission et lui demandant de rendre compte des dommages qu'aurait subis la ville de Djogjakarta.

A la lumière des renseignements qui lui ont été transmis par ses observateurs militaires et par ses représentants adjoints, qui se sont rendus à Djogjakarta le 21 mars, la Commission a l'honneur de signaler ce qui suit :

- 1) La ville de Djogjakarta n'a pas subi de dommages sérieux susceptibles d'entraver d'une manière quelconque le rétablissement du Gouvernement républicain à Djogjakarta;
- 2) Cependant, le manque de matériel et d'équipement, dont une partie a été enlevée ou détruite depuis le 18 décembre 1948, gênera considérablement le fonctionnement efficace de l'administration républicaine. Les autorités néerlandaises devront donc fournir les facilités nécessaires visées au paragraphe 2 du dispositif de la résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 1949.

(signé)	COCHRAN	CRITCHLEY	HEPPEMANS
	Président,		
	Etats-Unis	Australie	Belgique

RECEIVED

MAR 29 1949

UNITED NATIONS
ARCHIVES